





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-102**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1261268-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE, D'ABATTAGE, DE DESSOUCHAGE
D'ARBRES (3 lots) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE, D'ABATTAGE, DE
DESSOUCHAGE D'ARBRES (3 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-
CADRES
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les contrats précédents arrivant à terme le 26 février 2024, une consultation relative aux travaux d'élagage, d'abattage et de dessouchage d'arbres sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence a été lancée en appel d'offres ouvert le 28 novembre 2023 avec pour date limite de remise des offres le 15 janvier 2024 à 13h00.

Cette consultation a pour objet l'élagage, la taille, l'abattage, le grignotage et le dessouchage mécanique des arbres situés sur le domaine communal public ou privé de la commune.

L'étendue géographique du territoire communal étant importante, un allotissement a été défini par secteurs géographiques.

A cet effet, la consultation était décomposée en 3 lots, dont chacun constitue un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, avec un montant minimum et un montant maximum annuels :

N° du lot	Désignation du lot	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
01	Entretien des arbres secteur 1 - quartiers administratifs de PUYRICARD-COUTERON, CELONY LA CALADE, ST MITRE-LES	100 000	300 000

N° du lot	Désignation du lot	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
	GRANETTES PEY BLANC, JAS DE BOUFFAN, LES HAUTS D'AIX, PONT DE BERAUD		
02	Entretien des arbres secteur 2 - quartiers administratifs de SEXTIUS MIRABEAU, CENTRE VILLE, ENCAGNANE, PONT DE L'ARC, LES FACULTES, VAL ST ANDRE-ARC-LA TORSE	200 000	600 000
03	Entretien des arbres secteur 3 - LA DURANNE, LES MILLES, LUYNES	50 000	300 000

Chaque lot sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit tacitement trois fois un an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur.

Pour les trois lots, les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

- 1- Prix des prestations : 50 %
- 2- Valeur technique : 35 %
- 3- Performance environnementale : 15 %

Ce marché a été élaboré en suivant les objectifs prévus dans le SPASER adopté par la Ville en décembre 2023, notamment ceux liés à la préservation de l'environnement et à l'économie circulaire. Il intègre la charte de l'arbre en tant que clauses contractuelles, et un critère de jugement "performance environnementale du candidat dans le cadre de l'exécution des prestations prévues au contrat" pondéré à 15%

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 13 mars 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots aux candidats suivants :

N° du lot	Désignation du lot	Candidats attributaires
01	Entretien des arbres secteur 1 - quartiers administratifs de PUYRICARD-COUTERON, CELONY LA CALADE, ST MITRE-LES GRANETTES PEY BLANC, JAS DE BOUFFAN, LES HAUTS D'AIX, PONT DE BERAUD	Société DOLZA
02	Entretien des arbres secteur 2 - quartiers administratifs de SEXTIUS MIRABEAU, CENTRE VILLE, ENCAGNANE, PONT DE L'ARC, LES FACULTES, VAL ST ANDRE-ARC-LA TORSE	Société DOLZA
03	Entretien des arbres secteur 3 - LA DURANNE, LES MILLES, LUYNES	Société DOLZA

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les accords-cadres de travaux d'élagage, d'abattage, de dessouchage d'arbres et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés précitées, ainsi que leurs éventuels avenants.

DL.2024-102 - ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE, D'ABATTAGE, DE
DESSOUCHAGE D'ARBRES (3 LOTS) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-
CADRES

-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 46
Contre	: 9

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe
KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy
PIGNATEL

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote


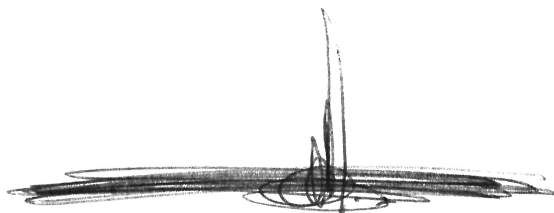
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»